

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 22 DECEMBRE 2021**

L'An Deux Mille Vingt-et-un, le mercredi vingt-deux décembre à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Henri MONTELLANICO.

Étaient présents : Henri MONTELLANICO, Josiane CHABERT, Patrick FIORINI, Martine GAUTHERON, Jacques GOLIASSE, Jean-Pierre JOURDAIN, Michel JEANNOT, Olivier SUSINI, Danièle SANTESTEBAN.

Étaient excusés : Alexandre BOTELLA, Gérard THEVENON, Francis PETRICIG (Pouvoir à M. JEANNOT), Camille LECUNFF-GUILLARD (pouvoir à M. MONTELLANICO), Virginie MAS.

---

**Objet : Reversement des recettes de la piscine intercommunale muroise à l'occasion du téléthon**

Monsieur le Président explique que le Syndicat Intercommunal Murois et cinq associations intercommunales se sont mobilisées le samedi 4 décembre 2021 pour soutenir la cause de l'AFM-TELETHON et réunir des fonds afin de financer des projets de recherche sur les maladies génétiques neuromusculaires et les maladies génétiques rares.

Monsieur le Président précise que le Syndicat était support de cet évènement qui s'est articulé de 11h à 18h autour d'activités et de défis sportifs, animés en partenariat avec les associations intercommunales. Il indique que la journée a été marquée par un challenge de natation, un relais de six heures de vélos, des baptêmes de plongée, une initiation au cheerleading, un record d'échange de balles au tennis de table, un relais de quatre heures d'aquabike et un parcours de ninja aquatique.

Monsieur le Président dit qu'un appel aux dons était lancé auprès des participants, en sus de l'entrée à la piscine qui ouvrait les droits pour toutes les activités terrestres et aquatiques proposées. Il complète en disant qu'à l'occasion de cette journée, 700 € de dons ont été soulevés et les recettes de la piscine font état de 120 entrées pour un montant de 471 €.

Monsieur le Président souligne que l'enveloppe des dons sera reversée par l'Association Sportive Muroise Natation qui détient l'agrément auprès de l'AFM-TELETHON. Il demande à ce que le Syndicat Intercommunal Murois reverse également intégralement les recettes des entrées piscine du samedi 4 décembre 2021 de 11h à 18h à l'AFM-TELETHON.

Après délibération,

A l'unanimité, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le reversement des recettes entrées piscine, du 4 décembre 2021 de 11h à 18h, au profit de l'AFM-TELETHON, soit un montant de 471€.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 22 décembre 2021

Le Président  
  
Henri MONJEANICO

